

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**2ÈME REUNION DE 2018**

**Séance du 4 et 5 avril 2018**

CD20180404\_43

id. 3868

*Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum :16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**CONSTRUCTION DU COLLÈGE DE VERDUN SUR GARONNE**

Monsieur la Président rappelle que ce collège est prévu pour une capacité d'accueil de 600 élèves, extensibles à 800, y compris la demi-pension et ses équipements.

La délibération prise à l'occasion du budget primitif de 2014 indique une construction selon la procédure de certification Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.), pour un coût prévisionnel d'opération estimé à 16 millions d'euros (hors installations sportives et équipements divers).

Le choix d'un bâtiment sobre, techniquement simple, pensé et construit selon une conception bioclimatique (utilisation judicieuse des ressources de l'environnement proche visant à assurer un meilleur confort et une réduction des consommations d'énergies), permet de baisser le coût prévisionnel de l'opération à 12 millions d'euros.

En juillet 2017, un programme technique détaillé a ainsi été rédigé, afin de publier un avis de concours le 18 juillet 2017.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 6 850 000 € HT et 700 000 € HT pour l'option parking/voie d'accès.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet d'architecture Hirsch & Zavagno pour son offre de base ainsi que les compléments et options, soit un montant d'honoraires s'élevant à 894 923,36 € HT (1 073 908,03 € TTC).

A l'occasion de la prochaine réunion de l'Assemblée départementale, Monsieur le Président présentera l'avant projet détaillé (APD) qui permettra d'entériner le montant des travaux du collège et de préciser le planning définitif de construction pour une rentrée des classes en septembre 2020.

Monsieur le Président rappelle que, par convention du 9 mars 2015, la communauté de communes Pays de Garonne et Gascogne s'est engagée à financer cet équipement à concurrence de 25 % du coût travaux, participation plafonnée à 2 500 000 €.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte de l'état d'avancement du dossier de construction du collège de Verdun-sur-Garonne ;
- Approuve la modification de l'autorisation de programme, ramenant le montant de celle-ci de 16 millions d'euros à 12 millions d'euros, et l'inscription des crédits de paiement restants selon l'échéancier suivant :

- 2 500 000 € en 2019

- 500 000 € en 2020

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC